

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant le 7 février 2024 à 18 h 30.

Sont présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
Monsieur Rémi Faucher, Rivière-Ouelle
Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime
Madame Carole Lévesque, Ste-Anne-de-la-Pocatière

Est également présent : Monsieur David Gagnon, responsable des opérations

Agit à titre de secrétaire de la séance, Mme Audrey Pilon (en visioconférence)

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ORDINAIRE

Le président constate le quorum à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Boily
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

01.02.24

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2024 avec le retrait des points 4 et 5 et l'ajout de deux (2) sujets en varia, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023
4. (retiré)
5. (retiré)
6. Adoption des comptes incompressibles et à payer – janvier 2024
7. État des résultats au 30 décembre 2023 et 31 janvier 2024 – dépôt
8. Liste de rappel – embauche de chauffeur.s
9. Suivi des opérations et plaintes – dépôt
10. Autres sujets
- 10.1 Correspondance de la Pocatière – signification d'intérêt
- 10.2. Site Internet
11. Date et lieu de la prochaine séance
12. Clôture de la séance

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Différents éléments du procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil d'administration sont abordés.

Il est proposé par M. Rémi Faucher
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

02.02.24

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

4. (point retiré)

5. (point retiré)

6. ADOPTION DES COMPTES INCOMPRESSIBLES ET À PAYER – JANVIER 2024

Il est proposé par Mme Carole Lévesque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

03.02.24

D’APPROUVER la liste comprenant les comptes à payer au montant de 16 684.65 \$, les incompressibles au montant de 292.08 \$, les salaires payés du 1^{er} au 31 janvier 2024 au montant de 7 962.22 \$ totalisant ainsi 24 938.95 \$.

QUE la liste, tel que présentée, soit insérée au livre du procès-verbal de la Régie.

ADOPTÉE

7. ÉTAT DES RÉSULTATS – DÉPÔT

Les administrateurs confirment avoir reçu l'état des résultats au 31 janvier 2024.

8. LISTE DE RAPPEL – EMBAUCHE DE CHAUFFEUR.S

Le président expose la situation visant la nécessité de recourir à une liste de chauffeurs accrédités pour le remplacement dans le cas de situations diverses, telle que l'absence maladie d'un chauffeur.

En regard à la situation de l'un des chauffeur et son travail au sein de la Régie et faisant suite aux discussions tenues, les conseillers conviennent de la résolution suivante :

Il est proposé par Dan Drapeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

04.02.24

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Jocelyn Landry rétroactivement au 31 janvier 2024 à titre de chauffeur temporaire sur appel.

ADOPTÉE

9. SUIVI DES OPÉRATIONS ET PLAINTES – DÉPÔT

Le responsable des opérations présente ses demandes et procède aux suivis suivants :

- Camion 335 – Problématique au niveau du filtreur nécessitant une visite au centre de service pour changer notamment une pompe ainsi qu'un élément chauffant. Selon les informations reçues, la cause proviendrait d'un geste de vandalisme;
- Produits agricoles – Pour limiter les dommages causés par les produits agricoles, il est demandé d'agir directement auprès des agriculteurs pour les sensibiliser envers les matières recyclables et résiduelles;
- Transport Québec – Rappel de l'accident au dossier et leur demande concernant la vérification d'antécédant et les moyens de sensibilisation utilisés auprès des employés concernant les règles visant la consommation d'alcool ou autres;
- Facture FM – Entente avec le fournisseur au niveau du paiement de la facture;
- Centre de service – Facturation en double, une correction sera apportée;
- Conteneur du Club Hibou – conteneur n'a pas été ramassé – situation réglée;
- Chemin du Portage -Sensibilisation;
- Virée au 113 chemin du Portage – vérification demandée;
- Chauffeurs – Remplacement.

10. AUTRES SUJETS

10.1. Correspondance de la Pocatière – Signification d'intérêt

M. Rémi Faucher présente la demande de La Pocatière visant leur intérêt à faire partie de la Régie,

Pour faire suite aux discussions, les administrateurs conviennent d'aborder le sujet avec leur conseil respectif et de procéder à l'analyse des différentes alternatives

discutées. M. Rémi Faucher assurera un suivi de la demande déposée auprès de la Pocatière.

10.2. Site Internet

Le site Internet de la Régie est supporté par un domaine renouvelable annuellement.

Cependant, il demande une révision, notamment le retrait de la portion de la Régie incendie.

À la suite des discussions, les membres autorisent Mme Pilon a apporté certaines modifications et à interpellé les personnes ayant travaillées pour la Régie, si nécessaire pour les accès.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 6 mars 2024 à 19:00 au bureau municipal de Saint-Onésime.

12. FERMETURE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carole Lévesque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

05.02.24

De clore la rencontre. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

(S) Audrey Pilon

Audrey Pilon

Secrétaire de la séance

(S) Gilles DesRosiers

Gilles DesRosiers, Président

Maire de Saint-Gabriel-Lalemant